

# ATTESTATION DE REUSSITE



## Test d'aisance aquatique préalable à la pratique d'activités nautiques en Accueils collectifs de mineurs (ACM)<sup>1</sup> ou Test admis en équivalence (le sauv'Nage)

Conformément à l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R227-13 du code de l'action sociale et des familles.

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....

**A satisfait aux exigences d'un test décrit ci-dessous, le ...../...../.....**

avec brassière de sécurité

A la piscine de : .....

ou sur le lieu d'activité à : .....

Déroulement du test : ce test peut-être réalisé en piscine ou sur le lieu de l'activité

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre sur 20 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Nom, prénom, qualité<sup>2</sup> de l'évaluateur: .....

Titulaire du diplôme de : .....N°.....

Signature :

**Ou  A obtenu le test « Sauv'nage » dans le cadre d'un club affilié FFN ENF, le ...../...../.....**

Nom du club : .....

Nom, prénom, qualité<sup>3</sup> de l'évaluateur: .....

Titulaire du diplôme de : .....N°.....

Signature :

<sup>1</sup> La réussite de ce test autorise la pratique des activités nautiques dans le cadre des ACM (accueil collectif de mineurs) : canoë-kayak et disciplines associées, descente du canyon, ski nautique, nage en eau vive, surf, glisse aéro-tractée nautique, voile, radeau et activité de navigation assimilées. L'activité baignade ne nécessite pas de test d'aisance aquatique.

<sup>2</sup> La réussite au test est attestée soit par une personne qualifiée pour exercer contre rémunération dans une des disciplines suivantes : canoë-kayak et disciplines associées, voile, canyonisme, surf de mer, natation, soit par une personne titulaire du BNSSA.

<sup>3</sup> La réussite au test est attestée par un évaluateur ENF1, titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif premier degré des activités de la natation (BEESAN), du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports des Activités Aquatiques et de la Natation (BPJEPSAAN), ou du brevet fédéral 2<sup>ème</sup> degré de la FFN.